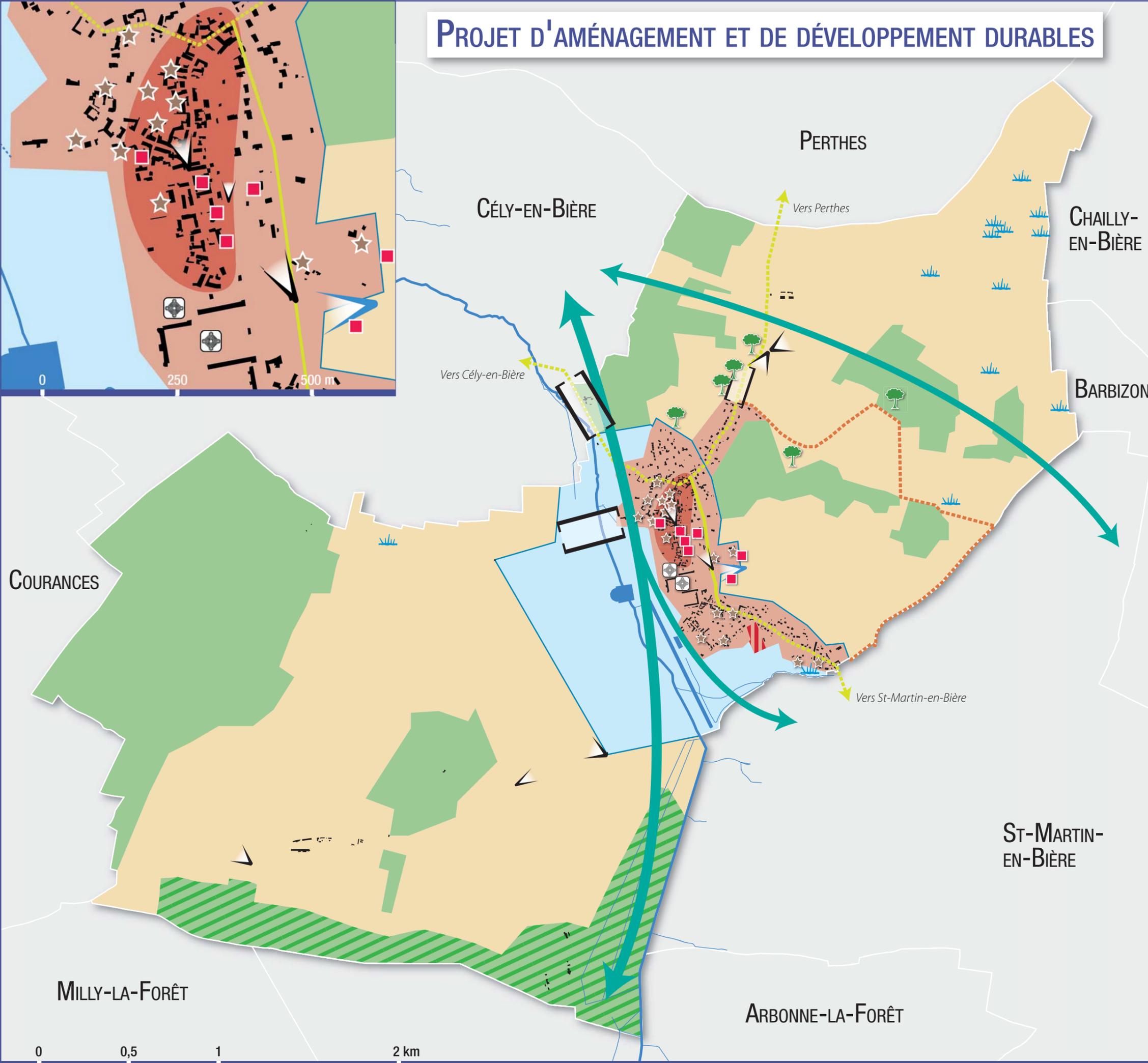


# PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES



## MAINTENIR LA QUALITÉ DU SITE ET SES SPÉCIFICITÉS PAYSAGÈRES

- Mettre en valeur Fleury-en-Bière dans son site d'inscription**
- Conserver la qualité paysagère des plaines agricoles malgré les pressions liées aux activités environnantes.
  - Préserver les massifs boisés qui maillent les plaines agricoles.
  - Préserver la vallée du Ru de Rebais et ses abords.
  - Conserver et valoriser les vues perspectives vers le grand paysage.
  - Préserver les corridors écologiques identifiés dans la trame verte et bleue.
  - Préserver le massif forestier de Fontainebleau recensé en site Natura 2000.
- Protéger les milieux spécifiques qui maillent la plaine agricole:**
- Mares et mouillères.
  - Vergers.
  - Favoriser le développement des énergies renouvelables sur le territoire de la commune.
- Renforcer l'identité du site à une échelle plus fine**
- Mettre en valeur et aménager les espaces où l'eau joue un rôle prépondérant:
- Le Ru de Rebais.
  - Bras secondaires du Ru.
  - Se saisir du potentiel touristique de la commune à travers la valorisation du patrimoine bâti et naturel.
  - Valoriser les éléments du patrimoine urbain vernaculaire pour exploiter le potentiel touristique qu'il représente.
  - Poursuivre la mise en valeur de la perspective historique du château.
  - Veiller à la qualité des entrées de ville et des franges urbaines.

## (RE)DYNAMISER LE TERRITOIRE DE FLEURY-EN-BIÈRE

- Susciter un dynamisme démographique centré sur l'adaptation de l'offre de logement et la valorisation de l'identité urbaine**
- Favoriser un nouveau dynamisme démographique à Fleury-en-Bière.
  - Adapter l'offre de logements pour permettre un parcours résidentiel plus complet sur la commune, et favoriser ainsi la mixité sociale et intergénérationnelle.
  - Permettre une évolution maîtrisée des tissus urbains constitués.
  - Définir des conditions d'accueil des constructions neuves de qualité, respectueuse de l'environnement, par la définition d'une OAP
- S'appuyer sur les atouts du territoire pour permettre le renforcement de son attractivité**
- Faire perdurer l'activité économique communale (renforcement des services et commerces) afin d'éviter la transformation de Fleury-en-Bière en ville exclusivement résidentielle.
  - Pérenniser et adapter les équipements publics
- Développer un réseau de circulations douces structuré et sécurisé pour la circulation de proximité :**
- Liaison douce existante
  - Liaison douce à développer
  - Redynamiser, pérenniser et diversifier le secteur agricole.
  - Préserver et assurer des accès adaptés aux engins agricoles.

0 0,5 1 2 km